

*Peine capitale*

Police Association, 55,282 personnes ont répondu que la question de la peine capitale devrait être décidée par un vote national, alors que seulement 3,444 estimaient qu'elle devrait être décidée par un tribunal public comme la Chambre des communes. Dans cette enquête, 55,374 personnes ont dit estimer que la peine capitale devrait s'appliquer dans tous les cas où le meurtre était commis au cours de la perpétration d'un crime. J'irai un peu plus loin et je dirai que la préméditation est le crime commis, et je ne puis donc pas distinguer entre ce meurtre prémédité et un meurtre commis dans la perpétration d'un autre genre de crime.

Le député de Provencher (M. Epp) a signalé dans son intervention sur le bill C-84 que les abolitionnistes ne parlent pas beaucoup de l'appui général du public pour la peine capitale. Ils disent que nous ne devrions pas nous laisser influencer par les sondages d'opinion effectués sur ce sujet par divers groupes et organismes. Si les sondages démontraient que la majorité des Canadiens étaient opposés à la peine capitale, nous les entendrions invoquer beaucoup de statistiques. Toutefois, ils savent et nous savons que d'après les sondages, 75 p. 100 à 95 p. 100 des Canadiens veulent revenir à la peine capitale, et la majorité d'entre eux veulent y revenir pour tous les meurtres prémédités.

Selon le sondage effectué par l'Association de la police du Toronto métropolitain, 87.6 p. 100 des 68,745 déclarants sont en faveur du rétablissement de la peine de mort. Dans ma circonscription de Victoria-Haliburton, sur l'ensemble des personnes qui m'ont contacté à ce sujet, 95.66 p. 100 étaient en faveur du maintien de la peine capitale dans les cas de meurtres. Elles s'inquiètent de l'augmentation alarmante du nombre de crimes violents au Canada à l'heure actuelle. Ces personnes s'inquiètent parce que le taux de meurtre a doublé au Canada depuis 10 ans, et il s'agit là du taux réel pour 100,000 habitants, comme l'a fait remarquer le député de Provencher.

Le gouvernement ne peut que s'en prendre à lui-même du fait que les Canadiens exigent actuellement le rétablissement de la peine de mort pour tous les genres de meurtre prémédité. Le Parlement lui a donné un mandat il y a dix ans, mandat qui a été réaffirmé il y a quatre ans. Il était aussi simple et direct qu'il pouvait l'être. Il demandait la peine de mort contre les personnes qui tuent des agents de police et des gardiens de prison, mais comme on l'a signalé à maintes reprises lors de ce débat, on n'a exécuté jusqu'ici aucun criminel reconnu coupable du meurtre d'un policier ou d'un gardien de prison.

Dans tous les discours que j'ai faits à ce sujet, j'ai demandé pourquoi tant de membres de notre société, de représentants du gouvernement et du secteur privé se précipitent à la défense des meurtriers, tandis que leurs victimes tombent dans l'oubli et que, dans la plupart des cas, on ne leur accorde pas même la moindre pensée. Je suis d'accord avec ceux qui disent que ce n'est pas en exécutant un meurtrier que l'on rendra la vie à sa victime, mais je suis convaincu que ceux qui projettent de commettre un meurtre sauraient que l'enjeu est trop élevé pour courir le risque de se faire prendre. Je suis pour ma part convaincu que la peine de mort aurait un effet intimidant, au moins dans les cas de meurtre avec préméditation.

[M. Scott.]

Je me joins à ceux qui demandent où va notre société. Moi aussi, je me demande comment nous avons pu consacrer tant de temps et d'efforts à assurer le confort et le bien-être des personnes reconnues coupables de meurtre et d'autres crimes violents. Il ressort clairement de la montagne de courrier que reçoivent tous les députés à ce sujet, que les Canadiens sont inquiets du genre de société que notre gouvernement est en train de créer au Canada, et il est également évident que la plupart des Canadiens ne sont pas disposés à accepter ce genre de société.

On a beaucoup parlé de la façon d'exécuter les assassins, et je sais que beaucoup répugnent ne serait-ce qu'à parler des procédés de mise à mort. Je partage moi aussi cette répugnance dans une certaine mesure, mais elle ne m'empêche pas de voir la nécessité d'appliquer la peine capitale. Si la pendaison est trop inhumaine, comme certains le disent, décidons d'abord de conserver la peine de mort, puis cherchons d'autres procédés d'exécution.

J'aimerais dire quelques mots de l'étude relative à la peine capitale qui a été commandée par le solliciteur général. A en juger d'après le piètre succès remporté par cette étude, le ministre préférerait, je suppose, qu'on n'en parle plus. Cependant, le fait demeure que le ministre a commandé une étude à un criminologue connu pour son opposition à la peine de mort, un monsieur probablement venu d'Égypte et qui, de toute évidence, ne connaît pas grand-chose à la mentalité canadienne. Il s'agit de M. Ezzat Fattah, qui enseigne actuellement à l'Université Simon Fraser. Ce criminologue a été apparemment bouleversé dans le cours de son enquête que 70 à 80 p. 100 des Canadiens sont en faveur d'un retour à la peine capitale pour tous les types de meurtres.

Et M. Fattah de qualifier ces gens de vindicatifs, de sanguinaires, de rancuniers, de non-instruits, de craintifs, d'ignorants et de réactionnaires. Et ce n'est là qu'un échantillon des gentillesse qu'il adresse aux Canadiens pour qui il faut prendre la vie de ceux qui commettent des assassinats brutaux et prémédités. Les préjugés de M. Fattah enlèvent toute créance et toute valeur à son rapport. Pour ma part, je le considère comme une plaisanterie de très mauvais goût. Je ne comprends pas que le solliciteur général associe son nom et le titre de ses fonctions à ce rapport.

Par comparaison, j'aimerais faire consigner au procès-verbal quelques observations de mes électeurs. Un médecin qui a eu son fils tué à l'occasion d'un échange de coups de feu m'a écrit une lettre dont les termes resteront gravés dans mon esprit jusqu'à mon dernier moment. Son fils a été abattu sans aucune raison. Plus exactement, il se trouvait presque à un coin de rue de distance de l'endroit où la scène se déroulait, lorsqu'il a été abattu par la balle destinée à quelqu'un d'autre. Le médecin était de service à l'hôpital et les députés peuvent s'imaginer le choc qu'il éprouva en voyant son fils atteint d'une blessure fatale. Le fils est mort dans les bras de son père et il est fort probable que le meurtrier sera de nouveau en liberté avant que nous ayons résolu la question de la peine capitale. Le médecin dit dans sa lettre qu'il craignait que bon nombre des députés ne se prononcent sur le bill C-84 selon leur propre conscience plutôt que selon les sentiments des milliers des Canadiens qui habitent leur circonscription.